

PAR COURRIER ÉLECTRONIQUE : [REDACTED]

Montréal, le 24 septembre 2024

**Objet : Demande d'accès – Copie de l'accord conclu en 1969 entre la Société
d'assurance-dépôts du Canada et la Régie de l'assurance-dépôts du
Québec
N/D: GDC05-06-01-3648**

[REDACTED]

Nous désirons donner suite à votre demande reçue au Secrétariat général de l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité »), le 16 septembre 2024, concernant l'objet mentionné en titre.

En réponse à celle-ci, vous trouverez ci-joint une copie de l'accord intervenu le 22 janvier 1969 entre la Société d'assurance-dépôts du Canada et la Régie de l'assurance-dépôts du Québec (la « RADQ »). Depuis le 1^{er} février 2004, cet accord est reconduit auprès de l'Autorité, laquelle s'est substituée à la RADQ pour l'encadrement de l'indemnisation en matière d'assurance-dépôts. Cet accord a pour but d'éviter des duplications de garantie, de surveillance et d'inspection.

Veillez agréer [REDACTED] l'expression de nos meilleurs sentiments.

Original signé

M^e Benoit Longtin
Responsable de l'accès
Secrétaire général adjoint

p.j.

Québec

Place de la Cité, tour PwC
2640, boulevard Laurier, bureau 400
Québec (Québec)
G1V 5C1
Téléphone : 418 525-0337
Télécopieur : 418 525-9512
Numéro sans frais : 1 877 525-0337

Montréal

800, rue du Square-Victoria
bureau 2200
Montréal (Québec)
H3C 0B4
Téléphone : 514 395-0337
Télécopieur : 514 873-3090